



La GMF lance sa complémentaire santé

La GMF lance **SANTÉ PASS**, son tout nouveau contrat complémentaire santé. Avec 3 modules de soins, 4 niveaux de garanties, un réseau de tiers payant étendu et une large palette de services d'assistance et de conseils, **SANTÉ PASS** est un contrat complet, souple et sur mesure. Contrat responsable et solidaire, il peut prendre en charge toute la famille, s'adapter à ses besoins, ses situations, à son budget.

♦ 3 modules de soins et 4 niveaux de garanties pour chacun des modules

Le contrat **SANTÉ PASS** est composé de trois modules de soins : le module « soins courants », le module « optique-dentaire-appareillage » et le module « hospitalisation ». Pour chacun d'entre eux, quatre niveaux d'indemnisation sont proposés.

SANTÉ PASS est très modulable avec 22 combinaisons de garanties possibles permettant à l'assuré de choisir une assurance santé au plus près de ses besoins, de sa situation familiale et de son budget.

Outre la couverture des dépenses de santé usuelles, **SANTÉ PASS** dispose de garanties originales, innovantes, et prend en charge, par exemple,

- **Un forfait pour les médicaments en automédication et la pharmacie préventive** (sevrage tabagique, préservatifs... quel que soit le niveau choisi)
- **Les médicaments à 15 %** (quel que soit le niveau choisi)
- Les dépassements d'honoraires des généralistes, spécialistes, chirurgiens et anesthésistes
- **Les séances d'ostéopathie et les consultations diététiques**
- **Les chirurgies réfractives de l'œil**
- Les prothèses dentaires, frais de parodontie et implants même non remboursés
- Les frais d'accompagnement (lit, repas) en cas d'hospitalisation d'un enfant ou d'une personne handicapée
- Les dépenses imprévues lors d'une hospitalisation avec l'option « Allocation Journalière d'Hospitalisation ».

De plus, avec **SANTÉ PASS**, quel que soit le niveau de garantie choisi, chaque assuré bénéficie de la **couverture de l'ensemble des actes de prévention** recommandés par le ministère de la Santé, notamment les vaccins (diphtérie, tétanos, rubéole), le dépistage de l'hépatite B, le détartrage annuel...

♦ Le réseau Santéclair

La nouvelle complémentaire santé GMF donne accès au réseau partenaire Santéclair qui réunit **plus de 5.000 professionnels de santé** spécialisés en optique, dentaire et audioprothèse, tous reliés au tiers payant.

Ce réseau de professionnels peut faire bénéficier les assurés GMF de tarifs préférentiels - jusqu'à - 40% sur les verres, - 15 % sur les prothèses dentaires et jusqu'à - 50 % pour les audioprothèses - et de services spécialisés (garantie anti-casse des lunettes, bilan auditif gratuit...).

Santéclair propose également un service gratuit d'analyse des devis des praticiens en optique, dentaire, audioprothèse et hospitalier et, via gmf.fr, ouvre aux assurés l'accès à des informations et des conseils dans de nombreux domaines (recherche d'un professionnel par spécialité, automédication, prévention...).

♦ **Les services d'assistance 24h/24 et 7j/7**

Afin d'accompagner ses sociétaires au quotidien et de les soutenir dans des moments difficiles, la GMF a associé à son contrat SANTÉ PASS de multiples prestations d'assistance :

- Une assistance psychologique
- **Une assistance santé « spécial parents »** : aide à domicile en cas de naissances multiples, garde d'enfant si la nourrice est malade...
- Une assistance suite à hospitalisation ou immobilisation : acheminement de médicaments urgents à domicile (nuit, dimanche et jours fériés), organisation du transport médical, aménagement de l'habitat, garde d'enfant, cours à domicile, transport domicile-école de l'enfant provisoirement handicapé, aide ménagère...
- Un service de conseils et de renseignements santé au quotidien par téléphone

♦ **Les prestations et les « plus » de l'Espace Sociétaire GMF**

Avec SANTÉ PASS, l'assuré bénéficie du tiers payant grâce à la carte SP Santé « attestation tiers payant » qui regroupe un réseau de 60.000 professionnels dans les secteurs de la pharmacie, laboratoire et radiologie.

La gestion des prestations et des remboursements aux sociétaires GMF est assurée par Gespré Europe, une société reconnue spécialisée dans le domaine. La GMF s'engage sur des délais de remboursement rapides, 72 heures via la télétransmission par exemple.

Sur l'Espace Sociétaire entièrement sécurisé du site www.gmf.fr, l'assuré SANTÉ PASS peut

- suivre en ligne l'évolution de ses remboursements en direct
- accéder au réseau des professionnels pratiquant le tiers payant
- obtenir les coordonnées des prestataires du réseau Santéclair
- imprimer des formulaires d'analyses de devis
- rechercher un établissement hospitalier par domaine de spécialité et compétence
- s'informer sur la prévention, le dépistage, l'automédication, le sevrage tabagique...

SANTÉ PASS peut être souscrit dans les agences GMF Conseil, par téléphone ou directement en ligne sur le site gmf.fr. Le réseau GMF dispose également d'une offre surcomplémentaire afin de répondre à l'ensemble des besoins de ses sociétaires.

Les tarifs de la complémentaire SANTÉ PASS sont compétitifs et particulièrement avantageux pour les familles avec des réductions selon le nombre de personnes assurées sur le contrat. Un tarif dégressif est ainsi appliqué dès le deuxième assuré inscrit au contrat. En outre, les jeunes de moins de 30 ans bénéficient d'une réduction de 15 % sur leur tarif (seul assuré au contrat avec une formule de garantie de niveau 1).

Contacts Presse : Isabelle COUTANT 01 47 54 14 82- Claude MICHEL 01 47 54 17 10



ZOOM sur les modules de soins de SANTÉ PASS

Les garanties

Le module « soins courants » prévoit

quel que soit le niveau choisi :

- Consultations médicales
- Auxiliaires médicaux
- Analyses biologiques
- Radiologie et imagerie médicale
- Médicaments, vaccins
- Frais de transport

Médicaments, vaccins, contraceptifs oraux prescrits et non remboursés par la sécurité sociale

Médicaments en automédication et pharmacie préventive

selon le niveau choisi :

Actes et soins médicaux prescrits et non remboursés par la sécurité sociale

Séances d'ostéopathie et consultations diététiques non remboursés par la sécurité sociale

Cures thermales

Le module « optique » prévoit

quel que soit le niveau choisi :

Les frais de monture

Les verres correcteurs et/ou lentilles de contact

selon le niveau choisi :

Les chirurgies réfractives de l'œil non prises en charge par la sécurité sociale

Les garanties

Le module « dentaire » prévoit

quel que soit le niveau choisi :

Soins dentaires remboursés par la sécurité sociale
Orthodontie acceptée

Prothèses dentaires remboursées par la sécurité sociale

selon le niveau choisi :

Prothèses dentaires et frais de parodontie non remboursés par la sécurité sociale

Implants dentaires non remboursés par la sécurité sociale

Le module « hospitalisation » prévoit

quel que soit le niveau choisi :

les honoraires et frais de séjours

le forfait journalier hospitalier

les frais de transport

selon le niveau choisi :

la chambre particulière

les frais de télévision

les frais d'accompagnement des enfants

une prime de naissance ou d'adoption

La prévention santé

SANTÉ PASS prend en charge l'ensemble des actes de prévention recommandés pour les contrats responsables, dont notamment :

le détartrage annuel

les vaccinations diphtérie, tétanos, rubéole ...

le dépistage de l'hépatite B

*Contacts Presse : Isabelle COUTANT 01 47 54 14 82- icoutant@gmf.fr
Claude MICHEL 01 47 54 17 10 – cmichel@gmf.fr*